



**CLASSES  
À  
HORAIRES AMÉNAGÉS**

Instrument  
Voix  
Danse

## Le principe

Dans les classes à horaires aménagés, l'horaire scolaire global inclut l'enseignement artistique. Quelques activités et projets ont lieu hors temps scolaire.

## Les établissements partenaires

Cinq écoles primaires et deux collèges proposent des classes à horaires aménagés :

- École Saint Jean (instrument) / 13 rue des Bonnes Gens (Centre ville)
- École du Neufeld (instrument + danse) / 1, rue du Sundgau (Neudorf)
- École Gustave Doré (instrument) / 175, route de Mittelhausbergen (Cronenbourg)
- École de la Canardière (voix) / 59 rue de la Canardière (Meinau)
- École Louvois (instrument + danse) / 18 quai des Alpes (Esplanade)
- Collège Pasteur (instrument + danse) / Allée Colette Besson (Gare)
- Collège Lezay Marnésia (voix) / 16 rue du Poitou (Meinau)

## Accès en CE1

En CE1, l'accès se fait sur tests d'aptitude, pour lesquels aucune connaissance technique préalable n'est exigée. L'avis des enseignants du CP et des directeurs d'écoles constitue également un élément essentiel de la décision d'admission.

- Entrée en CE1 HA **instrument** : 27 mars **et** 29 mars 2025 au Conservatoire.
- Entrée en CE1 HA **voix** : dispositif interne à l'école de la Canardière.
- Entrée en CE1 HA **danse** : 25 mars 2025 au Conservatoire.

## Accès en CE2 et plus

À partir du CE2, l'accès se fait sur concours d'entrée, durant lesquels il est tenu compte du niveau instrumental, vocal ou chorégraphique de l'enfant.

- Entrée à partir du CE2 HA **instrument** : 26 mars 2025 au Conservatoire.
- Entrée à partir du CE2 HA **voix** : 24 mars 2025 au Conservatoire.
- Entrée à partir du CE2 HA **danse** : 29 mars 2025 au Conservatoire.

## Inscription

L'inscription aux tests et concours est à effectuer avant dimanche 16 février 2025 minuit.

*si les boutons ne fonctionnent pas, retrouvez les formulaires sur le [site internet du Conservatoire](#).*

## Admission

Les parents seront informés de l'admission ou non de leur enfant en cursus à horaires aménagés après avis de la commission, fin mai 2025.

Après admission, il est prévu une participation financière des familles sous forme de droits d'inscription annuels (gratuité du CE1 à la 3<sup>e</sup>) au Conservatoire.

À tout moment de sa scolarité, un élève déjà scolarisé au Conservatoire peut demander à entrer en cursus à horaires aménagés (demande interne sur dossier).

# JOURNÉE DE DÉCOUVERTE ET D'INFORMATION

SAMEDI 25 JANVIER 2025

**Danse**

**9h-17h / Studios de danse**

Cours ouverts  
Présentation du cursus

**Musique**

**13h30-17h**

Présentation des instruments  
Présentation du cursus  
13h30-14h30 / auditorium

Parcours découverte / Essais d'instruments  
Échanges avec les professeurs  
et les responsables des cursus  
15h-17h / autres salles

•  
Conservatoire  
Cité de la musique et de la danse  
Strasbourg  
Entrée libre

Les enseignants et le service scolarité seront à votre disposition pour répondre à vos questions et pour toute aide concernant les inscriptions.

## CONSERVATOIRE

### Service scolarité «Horaires aménagés»

Cité de la musique et de la danse

1 place Dauphine

67076 Strasbourg Cedex

- HA instrument :  
[conservatoire-conseillersauxetudes@strasbourg.eu](mailto:conservatoire-conseillersauxetudes@strasbourg.eu)
- HA voix : [margaux.hugbart@strasbourg.eu](mailto:margaux.hugbart@strasbourg.eu)
- HA danse :  
[conservatoire-conseillersauxetudes@strasbourg.eu](mailto:conservatoire-conseillersauxetudes@strasbourg.eu)

## DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU BAS-RHIN

### Division des élèves (Divel)

65, avenue de la Forêt Noire

67083 Strasbourg Cedex

& 03 88 45 92 68

[actions.educatives67@ac-strasbourg.fr](mailto:actions.educatives67@ac-strasbourg.fr)